



NOTICE D'INFORMATION
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025
(la « Notice »)

LA BANQUE POSTALE (l'« Emetteur »)

SOUCHE N°S-183
Emission de EUR 900.000.000 de Titres Financiers à Taux Fixe et à Remboursement au gré
de l'Emetteur ayant pour échéance novembre 2035
(ISIN FR00140114X2)

Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros
(les «Titres Financiers S183»)

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers S183 qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Quatrième Supplément au Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 13 novembre 2024 (numéro d'approbation 24-480).

Ce **Quatrième Supplément**, approuvé par l'AMF en date du 23 septembre 2025 et ayant reçu le numéro d'approbation 25-375, est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

L'objet de ce Quatrième Supplément est :

- (i) d'incorporer par référence dans le Prospectus de Base l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel au 30 juin 2025 pour les états financiers intermédiaires consolidés non audités relatifs à la période prenant fin au 30 juin 2025 ; et
- (ii) de mettre à jour la notation de la dette à long terme senior préférée de l'Emetteur et de sa notation finale long terme (*Issuer Default Rating*) à la suite de leur publication par Fitch Ratings Ireland Limited (Fitch) en date du 19 septembre 2025.

Concernant les Titres Financiers S183, ce Quatrième Supplément modifie les Conditions Définitives datées du 11 septembre 2025 de ces titres, afin :

- (i) de viser au sein du préambule de la Partie A – Conditions Contractuelles et de la Section A « Introduction et avertissements » du Résumé Spécifique à l'Emission : « **le Quatrième Supplément approuvé par l'AMF le 23 septembre 2025 sous le numéro d'approbation n°25-375** » ; et

- (ii) de modifier les risques spécifiques à l'Emetteur dans le Résumé Spécifique à l'Emission en ajoutant la formulation en bleu dans le paragraphe ci-dessous.

Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur ?

Les risques suivants ont été identifiés comme étant importants et spécifiques à La Banque Postale, et de nature, s'ils se concrétisaient, à avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son accès à différentes sources de financement :

1/ Les risques liés aux environnements macroéconomique, géopolitique et financier, qui sont toujours complexes, du fait notamment de l'environnement économique et financier international volatil, de la situation politique nationale actuelle et de ses répercussions sur l'économie et les marchés, et des tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël), avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

2/ Les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du groupe La Banque Postale comprennent la non-réalisation des objectifs stratégiques et l'intégration de nouvelles activités et/ou entités au sein du groupe La Banque Postale.

3/ Les risques liés au cadre législatif et réglementaire comprennent le cadre normatif sur la résolution, l'évolution du cadre réglementaire prudentiel et les risques juridiques.

4/ Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales, un durcissement des cadres réglementaires ESG existants ou encore des défaillances de sa gouvernance sur le fonctionnement propre de La Banque Postale ou de ses activités.

5/ Risques liés à l'activité du conglomérat financier qui comprennent le risque de non-solvabilité de ses clients, les risques financiers (volatilité des marchés, risque de refinancement, risque de liquidité), les risques opérationnels et le risque de non-conformité.

Les autres stipulations de ces Conditions Définitives restent inchangées.

Les modifications visées ci-dessus ainsi que les autres stipulations inchangées des Titres Financiers S183 sont contenues dans les Conditions Définitives modifiées et réitérées datées du 23 septembre 2025 (**Conditions Définitives S183**).

Ces Conditions Définitives S183 sont disponibles sur le site de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

Les termes commençant par une majuscule qui n'auront pas été définis dans cette notice d'information auront la même signification que celle attribuée dans le Prospectus de Base, tel que modifié par les Conditions Définitives S183.

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Quatrième Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où les faits nouveaux significatifs sont survenus ou ont été constatés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Quatrième Supplément (soit jusqu'au 26 septembre 2025, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste.

LA BANQUE POSTALE